



## Procès-verbal du Conseil général du 19 juin 2024

### ORDRE DU JOUR

**Mme la Présidente** salue le retour de notre employé communal, Jacques Gutschelhofer.

Elle rend ensuite hommage à Edmond Humbert, personnalité du village. Il a fait partie de la Municipalité de Marchissy durant 20 ans, de 1973 à 19993.

Une modification de l'ordre du jour est donnée car il manque des données concernant le préavis du Chemin Magnin. Il sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.

- 1 Partie statutaire
- 2 Nomination du bureau
- 3 Nomination d'un.e membre à la commission de gestion (suppléant.e)
- 4 Préavis municipal n°1-2024 : Comptes 2023 et rapport de gestion 2023
- 5 Préavis municipal n°2-2024 : Adoption du règlement des sépultures et du cimetière
- 6 Préavis municipal n°3-2024 : Révision du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires
- 7 Communications de la Municipalité
- 8 Divers et propositions individuelles

A l'unanimité, l'ordre du jour est accepté.

### 1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 35 membres présents et 14 membres excusés.

Procès-verbal : à l'unanimité le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

Assermentations : Mmes Loriane Berseth, Pauline Couchoux, Joana Fernandes, Anne Fischer, Astrid Mignot et Anne-Claude Moix et MM. Daniel Fernandes, Vincent Pidoux, Iouri Tougarinoff et Marc Vollenweider demandent à être assermentés. La Présidente donne lecture de la formule de serment. Ceux-ci solennisent la promesse et prennent part à l'assemblée.



## 2. NOMINATION DU BUREAU

**Mme la Présidente** annonce que désormais les courriers seront signés Natacha Pilloud. Elle lui adresse tous ses voeux de bonheur pour son mariage.

### Présidente

Mme Laurence Bassin se représente et est réélue à l'unanimité.

### Vice-Président

M. Didier Humbert se représente et est réélu à l'unanimité.

### Scrutateurs et suppléants

Personne ne souhaitant se présenter pour ces postes, nous passons à l'élection en bloc des scrutateurs. Mmes Marie Baeriswyl Bandel, Myriam Mimault, M. Stéphane Jaquiéry et Mme Corinne Bovy, suppléante, sont réélus à l'unanimité.

## 3. NOMINATION D'UN.E MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION (SUPPLÉANT.E)

Cette année, la commission était présidée par M. Christophe Bovy qui est sortant. **Mme la Présidente** le remercie pour tout son travail.

Pour compléter cette commission, **M. Arnaud Pernet** se propose. Il est conseiller depuis deux ans et est ingénieur en microtechnique. Il est élu à l'unanimité.

La commission de gestion se compose donc de :

M. Laurent Berseth, président

Mme Yvonne Ritter Humbert

M. Yves Jobin

M. Joël Meylan, suppléant

M. Arnaud Pernet, suppléant



#### 4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°1-2024 : COMPTE 2023 ET RAPPORT DE GESTION 2023

**M. Christophe Bovy** nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Dans le cadre de la mission qui nous était confiée, nous avons procédé de la façon suivante :

- lecture complète du rapport de gestion et demande d'explications ou de renseignements concernant les points sur lesquels des questions restaient ouvertes
- lecture approfondie des comptes avec le même procédé de travail et de questionnement
- prise de connaissance du rapport de la fiduciaire.

Ceci fait, force est de constater que nous nous trouvons en face d'une situation générale à considérer comme sans préoccupation notable.

Néanmoins, nous relevons que le montant des entrées fiscales des personnes physiques et morales présente un écart négatif de 9% entre le montant prévu au Budget 2023 et celui des comptes 2024.

Dès lors, nous invitons la Municipalité à traiter avec grande prudence les données qui lui parviennent de la part de l'ACI et d'autres Directions Générales de notre administration cantonale au moment de la préparation et de l'élaboration du budget.

Les conclusions résultant de statistiques ou de moyennes arithmétiques doivent impérativement être associées par le raisonnement aux éléments non chiffrables et aux impondérables qui sont parties intégrantes de la vie économique de notre village et de sa population.

Au-delà de cette recommandation, forts de ce que nous avons pu constater en terme d'implication de la part de notre Municipalité, nous pouvons recommander au CG d'accepter le préavis cité en titre dans son ensemble et d'en donner décharge à qui de droit. “

**M. Didier Humbert** nous lit le rapport de l'organe de contrôle.

„ Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de Marchissy alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct, conformément aux directives de révisions du Département des institutions et de la sécurité.



Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 7 mai 2024

Fiduciaire AR Conseils SA, Astrid Robert "

**M. Luc Mouthon** précise la démarche de regrouper le préavis sur les comptes et le rapport de gestion. En effet, pour ces deux objets, c'est la même commission qui travaille. Cela leur évite de faire deux rapports qui se ressemblent comme deux gouttes d'eau. Ceci paraît donc plus cohérent de les étudier simultanément.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

### **VOTE**

Avec 4 abstentions, le Conseil général de Marchissy décide de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2023 et d'accepter les comptes 2023 tels que présentés.

**M. Luc Mouthon** remercie la boursière d'être présente.



## 5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°2-2024 : ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DES SÉPULTURES ET DU CIMETIÈRE

**M. Christophe Bovy** nous lit le rapport de la commission ad'hoc.

„ La commission s'est réunie afin de procéder à une lecture approfondie et partagée du règlement des sépultures et du cimetière.

Au-delà de cette démarche, Monsieur Jean-Emile Humbert, municipal dont le dicastère inclus la charge du cimetière, nous a rejoint dans notre séance.

Ainsi, nous avons pu poser les questions qui retenaient encore notre attention et avons obtenu des réponses à toutes nos préoccupations.

Nous constatons que ce règlement est très bien adapté aux us et coutumes ainsi qu'aux diverses évolutions démographiques et autres qui prévalent actuellement au sein de notre population.

Dès lors, nous pouvons recommander au Conseil Général d'adopter dans son intégralité l'objet porté à votre attention. “

**Mme la Présidente** rappelle qu'un columbarium a été aménagé il y a environ deux ans. Le règlement a été remis à l'ordre du jour.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

### **VOTE**

Avec une abstention, le Conseil général de Marchissy décide :

- d'adopter la proposition du nouveau règlement des sépultures et du cimetière avec son annexe
- d'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale.



## 6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°3-2024 : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR ET DE LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

**M. Eddy Antonelli** nous lit le rapport de la commission ad'hoc.

„ La commission relève les points suivants :

- Le règlement actuel date de 2008 et nécessite une révision et une harmonisation entre les diverses communes
- Cette révision impacte peu les comptes communaux (de l'ordre de 125.- en 2023) et la population de Marchissy, hormis les propriétaires des 4 résidences secondaires, l'auberge, les propriétaires de chambres d'hôtes, les hébergements en ligne tels que Airbnb, et les 4 places de camping situées dans la Parc Jura vaudois.
- L'augmentation des taxes, d'environ 30%, peut paraître abrupt, mais les tarifs n'ont pas bougé depuis 17 ans.
- Le projet de règlement ne peut être modifié et doit être accepté en l'état par le Conseil. A noter toutefois que le règlement a été soumis au service juridique du Canton pour s'assurer de sa validité.

Au vu de ce qui précède, la Commission ad'hoc, à l'unanimité, recommande au Conseil Général d'accepter le préavis municipal n°3-2024 sur la révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires, tel que présenté."

**Mme Valérie Issumo** précise que les changements concernent principalement 15% « du gâteau ». Cela passe à 10% mais la taxe, elle, passe de frs 3.- à frs 4,50.-. Dans ce montant, un pass est inclus pour voyager gratuitement dans la région. Dans le nouveau règlement, ce sera surtout les résidences secondaires qui seront plus taxées. Des améliorations sont prévues. Un nouveau site internet tourisme-de-nature est en ligne. Mme Valérie Issumo fait partie de la commission de tourisme : cette dernière sert à harmoniser les signalétiques, à faire le tri des demandes du FRAT (fonds régional d'aide au tourisme),..... Des exemples de fonds affrétés par le FRAT : sentier qui relie Le Vaud et Bassins, sentier didactique avec plusieurs villages, la désalpe à St-Cergue, le parc animalier de la Garenne pour les audioguides,...

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. Christophe Bovy** demande quel territoire cela concerne-t-il ?

**Mme Valérie Issumo** répond que cela est géré par la Région de Nyon. Cela représente 45 communes.



**M. Guy Humbert** comprend que la taxe de séjour revient à la Région de Nyon mais concernant les résidences secondaires, il ne comprend pas pourquoi cela retourne à la Région ? Ces gens vivent, ne font pas forcément de tourisme et nous devons évacuer leurs déchets.

**Mme Valérie Issumo** répond que pour les résidences secondaires, la commune garde 30% et non 10 % comme la taxe de séjour. Le montant pour les résidences secondaires a changé : elle est en fonction de la superficie et de la consommation énergétique. Ces taxes sont là pour la promotion du tourisme : dans les offices touristiques, dans le fonds FRAT.

**Mme Christine Ronga** précise que les résidences secondaires paient les taxes communales.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

### **VOTE**

Avec une abstention, le Conseil général de Marchissy décide :

- d'approuver le règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires et ses annexes
- de fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par l'État.

## **7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **RÉFECTION DU CHEMIN MAGNIN**

**M. Luc Mouthon** donne des précisions quant au préavis reporté. La Municipalité pensait n'avoir pas besoin de géomètre mais en se lançant dans les démarches, cela s'est avéré plus complexe. La Municipalité reviendra donc avec ce préavis au prochain Conseil.

### **BALADE ORNITHOLOGIQUE 29 JUIN**

**Mme Valérie Issumo** précise qu'il y a deux places encore de disponible.

**M. Christian Bernard** demande de l'y inscrire.



## POSTULAT 5G

**M. Jean-Jacques Nicolet** indique que le postulat concernant la 5G a été rejeté. Toutefois, le délais de recours n'est pas encore fini donc il ne peut pas en dire plus pour l'instant.

## COMMUNEAPP

**M. Jean-Jacques Nicolet** indique que l'application va remplacer les tous-ménages qui ont un coût relativement élevé. Pour ceux qui n'ont pas de téléphone portable, il sera encore possible de les recevoir par papier.

On peut télécharger directement l'application ou scanner le QRcode sur le site de la commune.

**M. Eddy Antonelli** demande comment feront les aînés ?

**Mme Christine Ronga** répond que l'information sera notée sur les tous-ménages jusqu'au mois de décembre : ils devront s'annoncer au greffe.

**M. Arnaud Pernet** demande si l'on reçoit des notifications ? Et est-il possible de mettre les informations d'actualité en format texte pour ne pas avoir à charger un pdf ?

**M. Jean-Jacques** répond qu'il est possible ou non d'activer les notifications. En ce qui concerne l'affichage des actualités, il est possible de le faire en texte. Il prend note de la proposition.

**M. Guy Humbert** trouve qu'il manque certaines informations, comme les mises à l'enquête.

## AISE

Cette association a également acheté une application.

## DÉCHETTERIE

**M. Jean-Jacques** commente que la benne compacteuse était bloquée car quelqu'un avait mis des déchets non emballés dans des sacs. Ceci a déclenché la sécurité et bloqué la benne. Une personne a du se déplacer pour la rétablir. C'est très gênant car cela engendre des frais et les personnes qui viennent après ne peuvent pas déposer leurs poubelles.



## 8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. Jean-Daniel Durussel** évoque le fait qu'il a beaucoup de sacs de feuilles à débarrasser. Il souhaiterait que la benne à déchets verts soit ouverte plus souvent.

**M. Luc Mouthon** répond que les horaires indiqués correspondent aux moments où l'accès à la benne est sécurisé. Cela ne pose pas de problème si les citoyens posent des déchets en-dehors des heures, à leur risque et péril.

**M. Gaston Von Niederhäusern** pose la question concernant la citerne couverte du Pré de Villars. Peut-on avoir un retour si des citoyens ont utilisé cet endroit magique ?

**Mme Valérie Issumo** répond que cet endroit est loué de temps en temps. Le système est simple : on signe une décharge et l'on vient chercher les clés dans les heures d'ouverture du greffe.

**Mme Christine Ronga** ajoute qu'il y a peu de demande. Toutes les informations sont sur le site de la commune dans les locations.

**Mme la Présidente** annonce que le prochain Conseil sera un conseil extraordinaire, le 28 août.

De plus, **Mme la Présidente** avait proposé de faire un Conseil dans les locaux du Grand Conseil à Lausanne. La date prévue tombe sur la semaine du giron 2025, donc elle reviendra vers nous prochainement pour une nouvelle date.

Elle souhaite de belles vacances à tous.

La Municipalité offre le verre.

La séance est levée à 21h18.

La Présidente

La secrétaire

Laurence Bassin

Natacha Pilloud